

temps présent

Vrais problèmes
fausses solutions p. 2, 3

Réforme de la voie
technologique : **vers un
nouveau tri social** p. 4

Langues vivantes
dans l'académie :
une situation alarmante p. 5

Une orientation subie
plutôt que choisie p. 6



personnels

CAPA pour la liste d'aptitude
agrégés :
Haro sur les couche-tôt ! p. 7

La preuve de l'intégration des per-
sonnels handicapés ? **Eux aussi
peuvent perdre leur poste !** p. 7

infos

Métier, catégories p. 8

Encart

**Elections à la C.a.
académique :
professions
de foi et listes**

édito

La comm' nuit gravement à l'Education nationale

Avec ce gouvernement, il en est de l'Education nationale comme du reste : on annonce, puis on essaie de mettre en place dans l'urgence, enfin, on réfléchit (ou pas). Sans compter les expériences généralisées, sans avoir pris la peine de consulter les intéressés ou de dresser un bilan contradictoire.

Les dernières « réformes » imposées suivent toutes le même schéma, que ce soit l'Histoire des arts, le livret de compétences, la réforme du lycée, de la voie technologique, et sans compter celle de la formation des maîtres et des CPE.

« **Invraisemblable** », « **aberrant** » sont les premiers mots qui viennent à l'esprit pour cette dernière : alors que nous avons toujours condamné l'envoi de non-titulaires sans formation devant des classes, voilà que cela devient la norme pour l'ensemble des futurs recrutés bac + 5 qui se retrouveront à temps complet en septembre si nous laissons faire. Leur formation ? Les tuteurs ? L'ancien recteur et maintenant la rectrice y réfléchissent ... Et l'on peut douter que la réflexion menée le soit dans le but d'améliorer le sort des lauréats de concours et de leurs élèves !

« **Mépris** » ensuite : quelle profession accepterait qu'aucune formation ne soit requise avant de débiter ? La réforme Chatel revient à jeter en haute mer ceux qui viennent de s'inscrire à un cours de natation ; il y en aura bien quelques-uns qui surnageront, mais à quel prix ? Et les autres ? Gérer individuellement et collectivement des élèves, élaborer une séquence, une progression annuelle, un devoir, le corriger, ... tout cela s'apprend sur le long terme et nécessite une formation alternant théorie et pratique. Les IUFM n'ont pas toujours réussi à remplir ce rôle, mais ils avaient au moins le mérite d'exister et de permettre des échanges réflexifs, humains, professionnels. Aucun ancien stagiaire, si critique qu'il puisse être envers son année de PLC2, ne défendrait la réforme 2010 et la disparition de fait de la formation initiale.

« **Escroquerie** » enfin, car, cerise sur le gâteau, les deux années d'études supplémentaires demandées, l'instauration d'un concours bâclé (écrits en novembre, M2 validé en même temps que le concours), l'année de stage supprimée de facto vont permettre une substantielle revalorisation de... 25 euros par mois sur l'ensemble de la carrière ! Seuls les 5 premiers échelons seront en effet faiblement revus à la hausse avant que le salaire ne rejoigne la grille indiciaire actuelle à partir du 6ème échelon.

En réservant l'augmentation salariale aux plus jeunes, en bloquant des centaines de postes au mouvement intra, l'administration tente de dresser les personnels les uns contre les autres, alors que leurs intérêts sont les mêmes.

Nous ne devons pas céder aux sirènes de la division, comme nous ne devons pas céder aux **tentatives de culpabilisation** qui ne manqueront pas d'avoir lieu si notre mot d'ordre de refus collectif d'être tuteur est massivement suivi : nous avons la possibilité de bloquer enfin la machine. Combattre cette réforme, comme les autres que nous contestons, est une nécessité pour défendre les stagiaires, mais aussi, plus largement pour défendre nos professions et un service public de qualité.

Notre combat est juste, donnons-nous les moyens de le gagner !

Karine Boulonne

Jeudi 20 mai : conseil syndical

(un représentant par établissement-modalités envoyées ultérieurement)

ordre du jour : stagiaires à la rentrée 2010 ; retraites

11 h : conférence de presse

12h : pique-nique militant, place de la République, Lille

Vrais problèmes, fausses solutions

PAR KARINE BOULONNE

Les États Généraux de la Sécurité à l'Ecole qui ont eu lieu pendant nos vacances sont emblématiques de la démagogie et de la pratique du dialogue social gouvernementales : à partir de faits divers dramatiques, heureusement rarissimes, le ministre prend des décisions inappropriées et en décalage par rapport à la teneur de débats où professeurs et élèves étaient sous-représentés. En d'autres temps, la réunion des États Généraux a été le déclencheur de la Révolution de 1789. Gageons que ces États-Généraux là provoquent la réaction nécessaire pour enfin obtenir l'Ecole que nous voulons, loin de celle qui nous est imposée actuellement.



Une agression de plus contre le service public d'éducation

Si le volume des suppressions de postes, les réformes du lycée et de la voie technologique, la situation de la formation des enseignants et CPE ne rendaient pas la perspective de la rentrée 2010 si dramatique, les « recettes » de Chatel pourraient prêter à sourire : installation de vidéo surveillance, restauration de l'autorité par des modules de formation continue, et même une annonce d'un renforcement de la formation initiale proprement ahurissant de la part de quelqu'un qui vient d'y mettre un terme (voir édito), etc.

Exit toute mesure sociale ou préventive qui viserait à faire reculer les inégalités entre élèves. Exit toute amélioration (ou même simplement tout arrêt de la dégradation) des conditions d'enseignement : une des causes principales de la difficulté scolaire, dans tous les sens du terme, c'est pourtant le nombre d'élèves par classe et par enseignant qui ne cesse de grimper.

Pire, le ministre en profite pour introduire encore plus de déréglementation dans les établissements en créant un nouveau dispositif expérimental qui limiterait les exigences scolaires au seul socle commun et permettrait au chef d'établissement de recruter « ses » enseignants. On sait ce que les expérimentations deviennent ces derniers temps : en CLAIR (c'est le nom du dispositif !), c'est l'annonce de la fin de l'Education nationale qui est faite !

Légitime défense

Au-delà de ces « Etats Généraux », les agressions contre notre système éducatif sont quotidiennes de la part du gouvernement. Il faut continuer à se mobiliser pour y mettre un terme.

La mobilisation doit commencer par se faire sur la question des stagiaires 2010 : il faut absolument que nous parvenions à faire plier l'administration sur ce qui apparaît aux yeux

de tous comme un non-sens. Il ne s'agit pas de laisser tomber nos futurs collègues, mais bien d'éviter une catastrophe pour eux et d'obtenir par la pression :

- de meilleures conditions de stage (le SNES défend une affectation sur un tiers du service, sur l'emploi du temps du tuteur ainsi déchargé d'une partie de ses classes et donc plus disponible),
- le renoncement à l'annualisation du temps de travail,
- et le retour au droit à mobilité des titulaires en « dégelant » les postes bloqués pour les 407 stagiaires attendus dans l'académie.

Pour cela, les tuteurs potentiels et les équipes pédagogiques ont un rôle essentiel à jouer en organisant le refus collectif du tutorat (modèles de courriers sur www.lille.snes.edu à renvoyer à l'IPR et au Rectorat), même si l'établissement n'est pas recensé comme support stagiaire : la liste des collèges et lycées concernés est évolutive, des tuteurs seront sollicités dans des établissements voisins. Rappel : le tutorat ne fait pas partie des obligations de service, il ne peut donc vous être imposé, vous n'aurez à subir que des pressions... « amicales » dont le refus collectif vous protégera.

Il faut poursuivre sur le refus des heures supplémentaires : lors du Comité Technique Paritaire du 22 mars, il a été annoncé - 4350 Heures Postes (HP) en lycées (- 240 postes) pour 661 élèves en moins (sachant que le nombre d'élèves en 2nde augmente), et + 452 Heures Supplémentaires (HS), soit près de 14% des heures de cours effectuées en lycée en HS (équivalant à une moyenne de 2,5 HS par collègue alors qu'une seule est obligatoire et que les temps partiels ou les CPA ne peuvent pas en faire). Là encore, il y a possibilité de « bloquer la machine », par solidarité avec les personnels dont le poste est supprimé (bien qu'il reste parfois un bloc de moyens provisoires de 15 ou 16 HP et plus de 18 HS), mais aussi



parce que ce qui est annoncé dans certains établissements est irréaliste (6 à 10 HS prévues par enseignant !). Des modèles de courriers et lettres d'engagement sont sur le site académique.

Il faut ensuite continuer à informer les parents et les collègues sur les réformes en cours et notamment :

- les dangers de l'enseignement et de l'évaluation par compétences (voir article p 6 du bulletin 276) : le ministère a admis lors du dernier CSE que les groupes de compétences en langues vivantes n'étaient pas obligatoires ; en collège, les livrets de compétences sont expérimentaux, donc là encore pas d'obligation de les remplir cette année. Ce sont des informations à utiliser dans vos établissements et à diffuser largement !
- La réforme des lycées et ses improvisations : la nouvelle carte scolaire n'est pas encore connue (l'adresse personnelle des élèves serait déterminante pour l'affectation, comme certaines options facultatives et les enseignements d'exploration s'ils sont technologiques), cela n'a pas empêché les lycées de recevoir leur dotation basée sur des prévisions d'effectifs calculés selon les anciennes règles ; par ailleurs, les lycées n'ont pas obtenu l'ensemble des enseignements d'exploration et options demandés par les chefs d'établissement, sans que cela soit motivé par le rectorat, alors que cette liste aura inmanquablement des répercussions sur l'orientation en 1^{ère} malgré des discours officiels affirmant le contraire ; nous n'avons

aucune réponse non plus sur la façon dont seront gérés les enseignements d'exploration alors que les futurs lycéens n'ont encore émis aucun vœu (comment sera déterminé le nombre de groupes ? Comment seront désignés les élèves en cas de demandes supérieures à l'offre ? Il est même question de faire voyager les élèves de 2nde entre 2 établissements d'une commune qui n'offrirait pas les mêmes choix). Enfin, l'essentiel de la réforme (et des suppressions de postes) se produira en classe de 1^{ère} et de Tale avec la mise en place du socle commun et des diminutions d'horaires importantes dans les spécialités de chaque série. La lutte est donc loin d'être finie et perdue !

- les menaces qui se précisent sur l'orientation, en lien avec la réforme des lycées : les COPSY de moins en moins nombreux (1 départ en retraite sur 6 est remplacé) ne disposent pas des informations nécessaires pour répondre aux questions des élèves de 3^{ème} et à celles de leurs familles ; leurs missions sont de plus en plus transférées sur les enseignants (des tentatives avaient déjà été faites avec les Professeurs Principaux de 3^{ème} et 1^{ère}, cela se confirme dans le cadre de l'accompagnement personnalisé). Les professeurs doivent refuser d'assurer ces tâches en raison de leur incompétence dans un domaine sans cesse en évolution et de l'impossibilité d'assurer la dimension psychologique qui doit inéluctablement accompagner l'information sur les études et métiers.

Tout cela constitue des pistes pour continuer à mener l'action dans les semaines qui viennent, en complément des actions nationales. Ces dernières sont régulièrement compromises par les hésitations de l'Intersyndicale liées à la difficulté à apprécier la mobilisation et les aspirations des personnels quant aux modalités d'action, mais surtout en raison des divergences d'appréciation des réformes imposées par le ministère. Pour être clair, le SE-UNSA et le SGEN-CFDT refusent tout tract, toute action dont un des mots d'ordre serait la réforme des lycées ou la critique du socle commun et des livrets de compétences.

Il nous faut donc réfléchir aux suites dans ce contexte : en tout état de cause, **la lutte devra se poursuivre à la rentrée et le SNES de Lille devra peser pour une mobilisation puissante et durable** avant le vote du budget, pierre angulaire de tous les maux qui s'abattent sur l'Education nationale. D'ici là va se poser la question d'une action lors des examens de fin d'année : un tel mot d'ordre n'aura de sens que s'il s'inscrit dans une dynamique qu'il nous reste à construire.

Cagnotte de grève et de solidarité

La section académique a décidé la mise en place d'une « cagnotte » de grève et de solidarité. Celle-ci sera alimentée par les collègues qui veulent s'associer au mouvement, mais qui ne sont pas de service lors des journées de grève. Comme certains syndiqués en ont déjà fait la proposition, ils pourront désormais verser à la section académique du Snes tout ou partie du trentième de leur salaire qu'ils auraient perdu s'ils avaient pu figurer parmi les grévistes. La vocation de cette caisse est d'empêcher qu'une action dans un établissement puisse être entravée ou écourtée pour des raisons financières... et aussi de permettre des actions de longue durée. Le cas échéant, les sommes réunies seront consacrées au financement des actions (matériel de manifestation, etc.). Nous publierons régulièrement un état de cette cagnotte et de son utilisation.

Réforme de la voie technologique : vers un nouveau tri social

PAR THIERRY QUETU, FRANCIS LECHER

Volet plus récent de la « réforme » du lycée, la réorganisation de la voie technologique répond aux mêmes impératifs et engendre les mêmes maux. Ayant vocation à passer à la moulinette de nouvelles charrettes d'emplois, les dispositifs prévus regorgent d'absurdités pédagogiques et sont gros de souffrances professionnelles. Ils risquent en outre de casser l'un des piliers de la démocratisation scolaire.

Le 8 mars, le ministère a communiqué les grilles horaires du cycle terminal pour les voies technologiques (industrielle et de laboratoire). Cette réforme a été majoritairement rejetée lors du Conseil Supérieur de l'Éducation et du Conseil Interprofessionnel Consultatif. Elle propose, pour une mise en application à la rentrée 2011, une nouvelle architecture pour la série STI, articulée autour de quatre spécialités (Innovation technologique et éco-conception, Système d'information et numérique, Énergies et développement durable, Architecture et construction), et de deux spécialités pour la série STL (Biotechnologies, Sciences physiques et chimiques en laboratoire). Une nouvelle série est créée, STD2A (Sciences et Technologies Design et Arts Appliqués). Les séries ST2S et STG seront rénovées pour la rentrée 2012. Tout en affichant une rénovation de la voie technologique, cette réforme reprend les mêmes principes que celle du lycée de la voie générale : diminution des horaires disciplinaires ; mise en place d'un tronc commun pour les disciplines générales et technologiques ; introduction de 2 heures d'accompagnement personnalisé ; gestion locale des dédoublements par le conseil pédagogique.

Enseignement technologique sans technique

Après le peu de place laissé aux enseignements technologiques dans les enseignements d'exploration de 2nde, le projet organise l'effacement de la spécificité de la voie technologique. L'un des objectifs annoncés est d'inciter les élèves de STI et STL à intégrer les écoles d'ingénieurs. Cet objectif néglige totalement la réalité du terrain. La majorité des élèves dans ces filières ne pourront plus accéder à ces formations. Ces nouveaux bacs seront considérés, soit comme des baccalauréats de second plan par rapport au bac scientifique option Sciences de l'Ingénieur (possibilités réduites d'orientation post-bac), soit trop généralistes pour les élèves qui venaient y chercher un ancrage technologique concret dans des champs technologiques clairement identifiés. Cet enseignement plus « transversal », avec des séries polyvalentes, nuira à l'attractivité de cette voie et ne correspond pas à ce que recherchent les jeunes qui s'y orientaient jusqu'ici. Cette réforme va complètement déprofessionnaliser ces filières en réduisant fortement l'enseignement technologique (diminution des horaires de 25%), lequel risque de devenir purement virtuel (cf. circulaire de rentrée « la rénovation aura considérablement réduit les équipements nécessaires »). Comment peut-on imaginer former des techniciens, futurs techniciens supérieurs sans confronter l'élève au « geste technique » ? Des inquiétudes sont également partagées pour les filières STG et ST2S qui entreront dans le dispositif du nouveau lycée en 2012. Comme avec la réforme du bac professionnel, le gouvernement crée un nouveau goulot d'étranglement, et renforce le tri social en détournant les élèves potentiels d'une voie de réussite. Pourtant, la voie technologique a développé de nombreux atouts en formant quantité de jeunes à la poursuite d'études

courtes (BTS-DUT) et longues soit via une prépa spécifique « voie technologique », soit après le BTS-DUT. Une étude de la DEP sur les BTS 2007 indique clairement que, tous BTS confondus, les candidats issus de la voie technologique réussissent à 68,7% (76% pour ceux issus des STI), bien au-dessus, donc, des 49,7% des candidats issus des bacs pro. Même si nous ne remettons pas en cause la nécessité d'une réforme de cette voie, nous ne pouvons pas accepter cette réforme qui dénature complètement les séries actuelles et tout ce qui avait permis leur développement.

Emplois sacrifiés

Outre ce renoncement pédagogique, ce dispositif va provoquer une nouvelle diminution du nombre d'enseignants de STI, accentuée par la déréglementation sur les effectifs en groupe. Ces collègues vont s'ajouter aux nombreux autres, « utilisés » comme enseignants de technologie en collège. Ils vont enseigner des disciplines auxquelles ils n'ont pas été formés et leur avenir au sein de l'Éducation Nationale suscite beaucoup d'inquiétudes qui ne seront pas atténuées par les annonces gouvernementales : création d'un entretien systématique consacré à la mobilité professionnelle pour tous les professeurs après 2 ans et 15 ans de carrière ; incitation des collègues à postuler pour les postes de CPGE, mise en place sur Internet d'un portail unique recensant les postes à pourvoir hors Éducation Nationale ; dispositif de formation-reconversion destiné en particulier aux enseignants de la voie technologique. Ainsi, pour gérer les conséquences de sa politique de casse de l'école et des statuts des personnels, le ministère n'a comme seule « solution » que l'utilisation de techniques de « gestion de ressources humaines », dont on connaît les dégâts dans le privé.

Elections à la C.A. académique du S.n.e.s.

La Commission administrative académique du S.n.e.s. élue tous les deux ans est le "Parlement" du S.n.e.s., l'instance la plus importante après le Congrès. La CA est chargée de désigner les bureaux de la section académique et des deux sections départementales, ainsi que le secrétariat qui représente le syndicat auprès des autorités académiques.

Réunie au moins une fois par trimestre, la CA est alors un lieu de débat et de prise de décisions que le secrétariat met en œuvre. Pour qu'elle soit ouverte et démocratique, le S.n.e.s. a fait le choix d'une organisation en tendances. Chaque syndiqué peut participer à la vie d'une tendance ou en proposer une nouvelle. Présentées aux suffrages des syndiqué-e-s, elles permettent aux différentes sensibilités de s'exprimer et de peser sur les décisions de notre syndicat.

Un vote massif des syndiqués est un signe important de vitalité de la démocratie syndicale. Pour les candidats et les élus, c'est le signe de l'intérêt porté par les syndiqués à l'investissement militant dont ils font preuve, et cela aussi est important.

Le vote dans les S1 aura lieu du du 10 au 29 mai

Les secrétaires de S1 voudront bien provoquer une réunion de la section, afin d'organiser le vote et de désigner une commission de dépouillement.

- Chaque syndiqué, membre du S.N.E.S. à jour de ses cotisations, est électeur.

- Chaque syndiqué émet **un seul vote** pour l'une des listes en présence (scrutin de listes **sans panachage ni vote préférentiel**). Il peut utiliser le bulletin de vote ci-dessous ou s'en procurer un auprès du secrétaire du S1.

- Le vote a lieu à **bulletin secret** : chaque électeur place son bulletin de vote sous double enveloppe ; l'enveloppe extérieure cachetée porte le nom et la signature de l'intéressé ; elle est remise directement ou par correspondance au secrétaire de S1.

- Le dépouillement est effectué dans les S1 **le samedi 29 mai au plus tard** par la commission désignée.

- Les résultats seront transmis immédiatement au siège du S3, à : «Karine BOULONNE, S.N.E.S. - S3 de Lille, 209, rue Nationale, 59000 Lille», avec la mention **«Résultats élections»**. Ils doivent parvenir **le mercredi 2 juin midi au plus tard**.

- Les votes des S1 ne seront pris en considération que s'ils sont accompagnés de la liste des votants dont l'appartenance au S.N.E.S. sera certifiée par le secrétaire et le trésorier du S1, et signée par les membres de la commission de dépouillement. La liste d'émargement ou les enveloppes signées doivent être transmises au S3.

- Les résultats du vote, section par section, seront publiés dans le bulletin académique.

- Les retraités désignant actuellement leur représentant à la C.A. ne participent pas à ce vote. Ce représentant sera élu par un vote individuel des retraités pendant la période des élections à la C.A.

- Le dépouillement académique aura lieu le **vendredi 4 juin à 15 h** au siège du S3.

Les candidats voudront bien participer à ce dépouillement.

Attention : Pour les votants n'ayant pas payé dans les S1 où ils votent, il est impératif de mentionner le S1 où ils ont versé leur cotisation.

Résultats du vote sur le rapport d'activité et le rapport financier de la section académique de Lille

Syndiqués :	3135
Votants :	701
Participation :	22,36%

	Rapport d'activité	Rapport financier
Votants	701	701
Blancs ou nuls :	12	12
Exprimés	689	689
Pour	586	606
	85,05%	87,95%
Contre	20	9
	2,9%	1,31%
Abstention	83	72
	12,05%	10,45%

Elections à la C.A. du S3 de Lille - Scrutin de mai 2010

Je vote pour la liste :

(Entourer le nom de la liste retenue)

Liste d'Union

Liste Ecole Emancipée

Liste d'Union / Unité et Action : profession de foi

L'académie de Lille est mise à rude épreuve par le nombre de suppressions de postes (5555 depuis 2001). Elles sont à la fois la traduction et la cause de contre-réformes imposées par N. Sarkozy et son gouvernement que nous n'avons cessé de combattre. L'ampleur récente qu'elles ont prises et la multiplicité des fronts auxquels nous devons faire face montrent que nous sommes passés à un stade supérieur dans l'attaque du service public d'Education nationale en particulier et de la Fonction publique en général :

- ▶ Déréglementation avec horaires nationaux remis en cause par l'autonomie des établissements et accentuée par la réforme des lycées. A quand le tour des programmes et des examens?
- ▶ Expérimentation du recrutement des profs par les chefs d'établissements....
- ▶ Enseignement par compétences généralisé avec le soutien du SE-UNSA et du SGEN-CFDT ;
- ▶ Réussite des élèves renvoyée hors des cours (accompagnement personnalisé et éducatif) et compromise par la réduction de l'offre de formation (disparition programmée de la voie technologique, une seule option facultative en lycée ...)
- ▶ Augmentation du temps de travail par la diminution des horaires disciplinaires et la hausse des effectifs, sans compter les annonces récentes de L. Chatel sur la durée des vacances scolaires ;

▶ Revalorisation inexistante malgré les promesses de N. Sarkozy, les personnels de l'Education nationale travaillent même plus pour gagner moins !

▶ Menaces sur l'ensemble des statuts et même sur l'existence de certaines catégories (COP, CPE) ;

▶ Disparition de la formation initiale, dégradation constante de la formation continue ;

▶ Et, bien sûr, réouverture du dossier des retraités en stigmatisant dès le départ les fonctionnaires.

La tendance d'Union / UA, majoritaire, a toujours milité pour construire un plan d'actions dès le début de l'année scolaire, avant le vote du budget, pierre angulaire de toutes les dégradations et déréglementations que nous subissons ; cette revendication, nous persisterons à la porter dans les instances nationales.

Au niveau académique, quand le ministère a décidé de sacrifier des postes pour développer le nombre d'HS, nous avons aussitôt organisé le refus de ces heures, comme nous organisons actuellement le refus collectif du tutorat des stagiaires à temps plein à la rentrée 2010.

De même, nous avons dénoncé très tôt l'impossible calendrier du bac et nos actions conjointes à celle des professeurs de philosophie ont permis des avancées pour l'ensemble des collègues.

Nous défendons nos revendications à travers des actions à la fois construites, rapides et entraînant l'adhésion de la majorité des collègues. L'action du SNES c'est aussi se rendre dans les établissements, organiser des réunions d'informations syndicales, soutenir les collègues face à des chefs tyranniques, savoir que nombreux sont ceux qui comptent sur nous pour intervenir et défendre leurs dossiers de carrières... Le SNES est un véritable outil de revendications et de défense de nos droits.

C'est sur ces bases là que nous vous invitons à nous renouveler votre confiance. La liste d'Union vous propose une liste de 54 camarades représentant plusieurs catégories (certifiés, agrégés, CPE, COP, PEGC, AED et retraités) et où la parité femme/homme est respectée. Les camarades qui se présentent à vous sont issus de plus de 50 établissements, ZR et CIO différents. En outre la liste d'Union a fait le choix du renouvellement en choisissant 13 nouveaux camarades.

Tous les syndicats n'ont pas notre richesse démocratique. Les syndiqués du SNES peuvent s'exprimer et choisir réellement leurs représentants dans le syndicat. Il faut le dire, la participation est souvent médiocre et c'est regrettable... emparez-vous de votre syndicat, votez !

La C.a. comprendra en outre un représentant des retraités (et un suppléant) désigné par le S1 des retraités.

Gilbert GAMBIEZ et Daniel CULNARD, candidats titulaire et suppléant, se réclament de la liste d'Union.

Pour une section académique toujours aussi réactive et efficace,
votons pour la liste d'Union !

Liste Ecole Emancipée : profession de foi

La réforme du lycée, les milliers de suppressions de postes, le recours toujours plus accru à la précarité, la réforme du recrutement, la loi sur la mobilité professionnelle qui ouvre la voie au licenciement des fonctionnaires sont autant d'éléments d'une offensive sans précédent qui démantèle le service public d'éducation et nos statuts.

Et c'est maintenant la crise et les déficits creusés par les plans de « relance » aux banques et aux entreprises qui justifient de nouvelles attaques sur nos salaires, les retraites, l'emploi, et la fuite en avant d'un pouvoir discrédité et impopulaire, pour liquider les services publics et nos droits sociaux.

De journées de grève catégorielles dispersées, en journées de mobilisation interprofessionnelles sans lendemain comme nous l'avons connu au printemps dernier, les directions syndicales ont jusqu'à présent refusé de construire un véritable rapport de force contre la politique de Fillon et de Sarkozy, engluées qu'elles sont dans le jeu de dupe du « dialogue social » avec un gouvernement qui voudrait associer les sommets syndicaux à ses attaques et anesthésier le mouvement social.

Dans un des secteurs les plus attaqués, la direction du SNES et de la FSU portent une lourde responsabilité dans l'absence d'une réelle contre-offensive aux projets du gouvernement.

Aujourd'hui, des dizaines d'établissements,

de collèges et de lycées sont mobilisés, depuis des semaines déjà, contre les suppressions de postes et la réforme du lycée, les cheminots se battent contre la casse du fret, les salariés de la petite enfance refusent de voir les crèches se transformer en garderies... Partout la colère monte mais faute d'une riposte coordonnée autour d'objectifs clairs, la tactique des directions syndicales confine dans l'isolement les secteurs mobilisés et laisse au final le champ libre au gouvernement.

Emploi, conditions de travail, salaires, pouvoir d'achat, retraites... les mêmes problèmes se posent pourtant dans l'ensemble des secteurs, les mêmes inquiétudes sont palpables pour tous les salariés, dans le public comme dans le privé.

Il faut d'urgence changer de cap au moment où la bataille sur les retraites est engagée. Car l'absence de volonté des directions syndicales nationales de donner une suite à la mobilisation du 23 mars, si ce n'est sous la forme d'une journée « d'interpellation » du gouvernement le 20 avril avant un 1er mai « combatif », laisse planer le spectre d'une défaite sans combat sur un enjeu majeur : le droit à une retraite à taux plein pour tous dès 60 ans.

Le débat actuel sur les niches fiscales qui privent les caisses de l'Etat de 75 milliards d'euros chaque année (soit plus que l'ensemble du budget de l'éducation nationale !) montre pourtant que d'autres choix sont possibles. Mais rien ne sera

possible sans un affrontement global avec un gouvernement dont le programme est le décalque de celui du Medef. Nous ne ferons pas l'économie d'un blocage massif du système, d'une riposte d'ensemble capable d'imposer d'autres choix sociaux, une grève générale qui porte comme exigence le refus de payer la crise.

Notre tendance au sein du SNES et de la FSU ne prétend pas qu'il n'y aurait qu'à... Un tel mouvement ne se décrète pas. Mais il se prépare et se construit !

En votant pour la liste Ecole Emancipée, vous pouvez porter ces exigences dans les instances académiques du SNES et de la FSU. Vous pouvez faire vivre un courant de lutte qui encourage et développe les mobilisations des personnels, qui intervienne systématiquement dans le sens de la convergence des luttes avec les élèves, parents, et tous les salariés du public et du privé. Vous pouvez voter pour un courant qui s'appuie sans hésitation sur les mobilisations et développe les outils démocratiques de lutte, les assemblées générales et les coordinations, qui lutte pour une école égalitaire, contre le tri social, et qui ait aussi l'ambition de changer la société.

Pour un syndicalisme de lutte, votez et faites voter pour la liste Ecole Emancipée.

Liste d'Union / Unité et Action

Titulaires

NOM - Prénom	Catégorie	Etablissement	Ville
BARON Agnès	Agrégée	Lyc. Jesse Forest	Avesnes sur Helpe
BODET Gwenaëlle	C.p.e.	Clg. Sévigné	Roubaix
BOULONNE Karine	Certifiée	Lyc. Darchicourt	Hénin Beaumont
CAREMEL Jean-François	Certifié	Clg. Bernard Chochoy	Norrent Fontes
COLIN Michaël	Agrégé	Lyc. Marguerite de Flandres	Gondcourt
COSTENOBLE Didier	Agrégé	Lyc. Raymond Queneau	Villeneuve d'Ascq
COURSELLE Nicole	Certifiée	Clg. Camille Claudel	Villeneuve d'Ascq
DEJOURS Jean-François	Certifié	Lyc. Condorcet	Lens
DENEUEGLISE Serge	Agrégé	Lyc. Pasteur	Somain
DEVERNE Odile	Agrégée	Lyc. Montebello	Lille
DOOGHE Emilie	Certifiée	Lyc. Pasteur	Hénin Beaumont
DUCEPPE LAMARRE F.	Agrégé	ZR Béthune-Clg. Lavoisier	Auchel
DUFLOS Eric	Certifié	Clg. Roger Salengro	St Pol sur Ternoise
DUMOULIN Samuel	Certifié	Clg. Jean-Jacques Rousseau	Avion
DUQUESNE Boris	Certifié	Clg. du Pévèle	Orchies
FILIPPI Florent	Certifié	Lyc. Jean Lavezzari	Berck
FLAMAND Christel	Certifiée	Lyc. Branly	Boulogne
FRACKOWIAK Grégory	Agrégé	Clg. Youri Gagarine	Montigny en Gohelle
FROMENT Hélène	Certifiée	Clg. du Terroir	Marly
GENY Romain	Agrégé	Lyc. Pablo Picasso	Avion
HOCHART Frédéric	Certifié	Lyc. Blaise Pascal	Longuenesse
LAUMENERCH Magali	Certifiée	Clg. Jules Verne	Maubeuge
LAUNAY Céline	AED	Lyc. Raymond Queneau	Villeneuve d'Ascq
LECHER Francis	Certifié	Lyc. Carnot	Arras
LESTANG Philippe	Certifié	Clg. Schuman	Halluin
LOHAT Natacha	Certifiée	Lyc. Marguerite de Flandres	Gondcourt
PERLOT Vincent	Agrégé	Lyc. Paul Duez	Cambrai

PIEUCH Catherine	Agrégée	Clg. Georges Brassens	St Venant
PORHAULT Didier	Co-psy	CIO	Calais
QUETU Thierry	Certifié	Lyc. Branly	Boulogne
ROILLET Juliette	Certifiée	Lyc. Valentine Labbé	La Madeleine
SAUVAGE Hubert	Certifié	Lyc. Henri Darras	Liévin
SHIRLEY Maryline	Agrégée	Lyc. Blaise Pascal	Longuenesse
STREINGER Karine	Agrégée	Lyc. Fénelon	Cambrai
SURPLIE Gilles	Certifié	Lyc. Albert Châtelet	Douai
VAN WYNENDAELE Karine	Agrégée	Clg. Michelet	Lens
WLODARSKI Jacky	Certifié	ZR Douai - Valenciennes	Valenciennes

Suppléants

ALVAREZ Corinne	Agrégée	Lyc. Gaston Berger	Lille
ANSEL Gérard	P.e.g.c.	Clg. du Val de Gy	Avesnes le Comte
CABOCHE Stéphanie	Certifiée	Clg. Bayard	Denain
CASTELLI Delphine	Certifiée	Clg. M. Van der Meersch	Cappelle la Grande
CELERIER Noëlle	Agrégée	Lyc. R. Queneau	Villeneuve d'Ascq
CHAMPIRE Christian	Certifié	Clg. L. Wallon	Grenay
DELANGUE Eric	Certifié	Lyc. Fénelon	Lille
DESPRETZ Arlette	Certifiée	Clg. Marie Curie	Tourcoing
DOZIER Clothilde	Certifiée	Clg. J. Jaurès	Lens
FOURRE Laurence	Certifiée	Clg. Charles Péguy	Arras
HURET Agnès	Certifiée	Clg. Maurice Schumann	Pecquencourt
MORTIER Françoise	Certifiée	Clg. du Triolo	Villeneuve d'Ascq
NASSOY Jérôme	Certifié	Clg. Boris Vian	Lille
NOEL David	Certifié	Clg. Paul Duez	Leforest
RIEZ Bastien	AED	Lyc. Behal	Lens
RIVOALLAN Stéphane	C.p.e.	Clg. M. Berger	Pas en Artois
SNORIGUZZI Sylviane	Certifiée	Clg. Léon Blum	Villeneuve d'Ascq

Liste Ecole Emancipée

Titulaires

NOM - Prénom	Catégorie	Etablissement	Ville
ADAMS Raymond	Certifié	Lyc. Mousseron	Denain
ALIN Catherine	Certifiée	Lyc. Angellier	Dunkerque
ARNAULT Christine	Certifiée	Lyc. Angellier	Dunkerque
BLANCHON-DENYS Catherine	Certifiée	Lyc. Montebello	Lille
BORTOLUSSI Sophie	Certifiée	Clg. J. de Saint Aubert	Libercourt
BOUDET Françoise	Certifiée	Lyc. Angellier	Dunkerque
BOULET Viviane	Certifiée	Lyc. Angellier	Dunkerque
CADIOU Philippe	Certifié	Lyc. Jean Bart	Dunkerque
CAMUS Francis	Certifié	Lyc. Montebello	Lille
CARRAUD Olivier	Certifié	Lyc. Léonard de Vinci	Calais
COURBOIS Dominique	Agrégé	Lyc. Branly	Boulogne/mer
DELOGE Anne	Agrégée	Lyc. Angellier	Dunkerque
DEMALS Erik	Certifié	Clg. Molière	V. d'Ascq
DE MONTGOLFIER Matthieu	Certifié	Lyc. Angellier	Dunkerque
DEPOILLY Valérie	Certifiée	Lyc. Mousseron	Denain
DUPONT Daniel	Certifié	Lyc. de l'Escaut	Valenciennes
DUVAL Séverine	Certifiée	Clg. J. de Saint Aubert	Libercourt
FONTAINE Gilbert	Certifié	Lyc. Angellier	Dunkerque
FRISON Frédérique	Certifiée	Lyc. Mousseron	Denain
GUARESCHI Daniel	Certifié	Lyc. Berthelot	Calais
JAGODA Maryse	Agrégée	Clg. Rostand	Marquise
JUAN Jocelyne	Certifiée	Lyc. Berthelot	Calais
KAZMIERCZAK Mélanie	Certifiée	Clg. J. de Saint Aubert	Libercourt
LAPORTE Benoit	Certifié	Lyc. Mousseron	Denain
LELU Anne	Certifiée	Lyc. Angellier	Dunkerque
NGUYEN-HONG Jean-Rémi	Agrégé	Lyc. Angellier	Dunkerque

ORIOLO Romain	Certifié	ZR Lille-Lyc. M. de Flandres	Gondcourt
PEDRETTI Mario	Certifié	Lyc. Angellier	Dunkerque
PERRON Juliette	Certifiée	Clg. Samain	Roubaix
PETIT Jean-Claude	Certifié	Lyc. Hazard	Armentières
PLUCHARD Bruno	Certifié	Lyc. Montebello	Lille
POPU Eric	Certifié	Lyc. Mariette	Boulogne /mer
PUPKO Marie-José	PEGC	Clg. Molière	V. d'Ascq
RESPLANDY Martine	Certifiée	Lyc. Berthelot	Calais
RUCHE Françoise	Certifiée	Lyc. Angellier	Dunkerque
THOMY- FOULON Valérie	Certifiée	Clg. J. de Saint Aubert	Libercourt
WATTEL Anne-Sophie	Agrégée	Lyc. Mousseron	Denain

Suppléants

MECQINON Béatrice	Certifiée	Lyc. Angellier	Dunkerque
DEBEYER Elisabeth	Certifiée	Lyc. Angellier	Dunkerque
RAIMBAULT Claire	Certifiée	Lyc. Angellier	Dunkerque
BRUNEEL Marie-Françoise	Certifiée	Lyc. Angellier	Dunkerque

Langues vivantes dans l'académie : une situation alarmante

PAR CATHERINE PIECUCH

Le 24 février dernier s'est tenue la 4ème Commission Académique Langues Vivantes (CALV), présidée par le recteur Dubreuil. Rappelons que cette émanation de la Loi Fillon 2005 ne compte que 3 représentants des personnels enseignants du public mais théoriquement nombre d'élus et de représentants du monde de l'entreprise. Théoriquement, car depuis 3 ans, la CALV se caractérise par une représentation extrêmement réduite : outre les IPR, des représentants des enseignants, des lycéens et des chefs d'établissement. Une seule élue était cette fois encore présente. Un vrai intérêt donc pour l'enseignement des langues dans l'académie !

Diversification

Dans le 1^{er} degré, l'anglais reste extrêmement majoritaire (96% dans le Nord et le Pas-de-Calais), suivi de l'allemand (4 et 3,5%). L'espagnol représente environ 2% et le néerlandais 0,73% dans le Nord. Ces chiffres sont directement liés à l'offre réelle dans les écoles, une grande majorité d'entre elles proposant exclusivement l'anglais aux élèves.

Dans le 2nd degré, la diversification est toujours très mal en point. Si la baisse du nombre d'élèves choisissant l'allemand en LV1 ou LV2 semble enrayée, cela cache mal par ailleurs une grande pauvreté de l'offre linguistique dans le Nord/Pas-de-Calais. Hormis l'italien, qui fait plus que tirer son épingle du jeu, les autres langues vivantes, sont, selon les dires du recteur Dubreuil, «tenues à bout de bras». Il est vrai qu'au jeu du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, les langues paient un lourd tribut, à commencer par les LV3 ! La réforme Chatel du lycée aggravant encore la situation.

Trois situations sont à des titres divers inquiétantes. Celle de l'arabe d'abord qui n'existe plus que dans 5 collèges et 13 lycées de l'académie. Le SNES a posé une nouvelle fois cette année la question des enjeux culturels et en termes de laïcité qui sont liés à cette disparition de la langue

dans les établissements publics. Nous ne pouvons nous satisfaire du fatalisme de l'administration dans ce domaine. Une vraie politique volontariste est à mettre en œuvre, au collège, au lycée et au LP où la LV2 est obligatoire depuis la rentrée pour les bacs pro services. Celle du néerlandais ensuite, qui, s'il trouve un réel écho en primaire, semble avoir du mal à accéder ensuite à un vrai statut de langue vivante étrangère à part entière en collège. Par contre, la demande existe en LP et elle n'est pas satisfaite ! Celle du chinois enfin, objet de toutes sortes de déréglementations, la majorité de l'enseignement étant faite par des «intervenants» divers et variés ! Une grosse inquiétude à ce sujet à propos de la demande de la vice-présidente du Conseil Général 62 d'utiliser l'institut Confucius d'Arras dans la formation des enseignants et se félicitant, sans aucune réserve, des moyens importants attribués par le gouvernement chinois pour l'enseignement de la langue, y compris dans les établissements publics ! Ce qui est sûr en tout cas, c'est qu'en période de vaches maigres pour l'Education, certains sont peu regardants sur l'origine des financements possibles...

Le SNES a également à nouveau insisté sur la situation des langues vivantes (1 et 2) en lycée professionnel où nombre d'élèves ne peuvent suivre les langues qu'ils ont étudiées au collège. Après les réponses plus scandaleuses les unes que les autres de ces derniers mois (cf précédentes publications), le recteur Dubreuil a cette fois sorti l'arme magique du recrutement académique comme solution à tous les problèmes. On croit rêver ! Comme quoi, les suppressions massives de postes dans l'Education Nationale, peuvent avoir de gros dommages collatéraux. Il nous faut être plus que vigilants sur ces questions !

A2

La moyenne de validation est de 80% dans l'académie, soit un peu moins que la moyenne nationale. Les élèves étudiant l'allemand en LV1 choisissent de présenter leur LV1. Pour les anglicistes, environ 20% choisissent de valider le A2 dans leur LV2 : cela concerne l'espagnol, l'allemand, l'italien, l'arabe, le russe et le néerlandais...

Les critiques que nous avons faites depuis plus de

2 ans se trouvent confirmées. Globalement, les élèves qui n'ont pas le A2 sont ceux qui n'ont pas le DNB. Cela permet d'afficher des statistiques crédibles ! En effet, tous les élèves qui obtiennent le DNB, valident le A2... cela notamment grâce au réexamen des dossiers par les jurys. Pour le SNES, il faut une épreuve finale de langues vivantes au brevet et que celle-ci ne bloque pas l'obtention du DNB. En outre, le SNES continue bien évidemment à s'opposer au A2 comme outil d'évaluation de compétences, destiné à remettre en cause les diplômes nationaux.

Réforme du lycée

La préparation de la rentrée 2010 voit se confirmer toutes nos craintes : la réforme du lycée est un moyen de tuer – le mot n'est pas trop fort – la diversification : quel avenir pour les LV3 ? Volonté d'imposer la fusion LV1/LV2 via les groupes de compétences....

Dans nombre d'établissements, la volonté du proviseur de mettre en place ces derniers – pour faire sauter des postes – a pu être mise en échec. Le MEN a tenté une nouvelle entourloupe dans la circulaire de rentrée et surtout lors du CSE du 1^{er} avril en essayant d'imposer une formulation rendant obligatoires les GNC (Groupes de Niveaux de Compétences). Le SNES a réussi à contrecarrer cette manœuvre. Nous le répétons : les GNC ne sont pas obligatoires et leur mise en place doit être votée par le CA (article D312 617 du Code de l'Education). Il faut absolument continuer à se battre sur ce point jusqu'en septembre si nécessaire : il y va du sens de l'enseignement des langues vivantes, de leur place dans le baccalauréat et du baccalauréat lui-même.

Circulaire de rentrée

Outre la question des groupes de compétences, la circulaire de rentrée est révélatrice de la place que le ministère compte réserver à l'enseignement des langues vivantes : entre balado-diffusion et échanges virtuels..., l'enseignement des langues vivantes n'est plus qu'un gadget, un outil d'affichage communicationnel. Bien loin des exigences de diversification, de qualité et de démocratisation que nous portons, nous, au SNES.

Épreuve du bac chez les intégristes

Chaque année, des professeurs de l'enseignement public sont convoqués pour faire passer des examens dans des établissements privés confessionnels, au mépris de leurs convictions laïques, les contraignant parfois à assurer le déroulement des épreuves sous un crucifix. Nous découvrons cette année que le rectorat va plus loin.

Au mois de mars dernier, un professeur d'un lycée de Lens a reçu une convocation afin de participer en qualité de membres du jury à l'examen des TPE se déroulant dans l'établissement « Ecole Saint Jean-Baptiste de la Salle », à Camblain l'Abbé. Il ne s'agit pas de n'importe quel établissement privé confessionnel, mais d'un établissement hors contrat, dépendant de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, fondée par Mgr Lefebvre. Information prise, cela fait plusieurs années que des enseignants sont convoqués pour des épreuves dans cet établissement dirigé par des intégristes. Un collègue évoque même une « drôle de journée » et le repas pris en silence avec lecture des saintes écritures !

Demandant au nom de ses convictions laïques à être relevé de cette mission ou à être affecté ailleurs, le collègue s'est vu signifier par le proviseur qu'il encourait un retrait sur salaire pour service non fait. Le rectorat, plus souple ou conscient de se trouver sur un terrain délicat a immédiatement cherché un autre volontaire pour aller faire passer cet examen. Et la situation perdure depuis des années.

Les fonctionnaires de l'État ont un statut qui est garant de la neutralité du service public ; comment peut-on les contraindre à exercer dans des conditions contraires au principe de laïcité ? Nous considérons qu'un tel établissement ne correspond aucunement aux valeurs laïques, républicaines et humanistes qui sont celles de l'Éducation nationale.

Le SNES rappelle sa revendication que tous les examens (brevet, baccalauréat, BTS...) se déroulent exclusivement dans des établissements publics et demande au rectorat de prendre les mesures nécessaires.

Karine VAN WYNENDAELE

Une orientation subie plutôt que choisie

PAR DIDIER PORTHAULT

Avec la réforme du Lycée imposée par le gouvernement, la précipitation dans la mise en œuvre conjuguée à une restriction des moyens en personnels annonce une rentrée catastrophique en matière d'orientation scolaire.

Le rectorat de Lille a ainsi cyniquement communiqué aux lycées de la région une carte des enseignements d'exploration qui ne correspond pas aux moyens en heures d'enseignement. Il revient donc aux chefs d'établissement de faire le sacrifice des enseignements d'exploration qui, bien qu'autorisés par le rectorat, seront impossibles à mettre en place dans la pratique. Les documents d'information communiqués aux élèves tiennent compte des informations imprécises du rectorat. Distribuer des informations obsolètes dès leur publication, est-ce ainsi que le rectorat entend améliorer l'orientation des jeunes ? Quelle garantie peuvent avoir les familles d'accéder à tout type de Bac à l'issue de la seconde alors que l'affectation des élèves en première risque d'être placée dans les seules mains des chefs d'établissements, sans garantie d'équité, ni de transparence ? On peut craindre que cette autonomie des établissements ne diminue la possibilité pour les élèves et les familles d'anticiper et d'élaborer une stratégie d'orientation. L'objectif de meilleure gestion des flux d'élève pour rentabiliser l'utilisation des structures risque d'entrer en collision avec l'intérêt des familles et surtout avec le principe d'égalité des citoyens qui est un des piliers du service public.

Pire encore, alors que le président de la république dans son discours d'Avignon a fait de l'orientation des jeunes une priorité nationale, voici que sur le terrain les familles d'élèves de troisième ne connaissent toujours pas les critères d'affectation qui seront utilisés à la fin de

l'année pour les répartir parmi les enseignements d'exploration existants ou dans les spécialités de la voie professionnelle.

A un mois de la saisie des vœux des familles, il ne serait pas trop tôt pour les informer de manière fiable et transparente.

Les conseillers d'orientation psychologues dans notre académie ont reçu la consigne stricte de ne pas informer sur l'affectation. Alors que les chefs d'établissements circulaient dans les collèges pour annoncer leur organisation de rentrée, au risque de la concurrence et de la surenchère, les copys avaient ordre de rester en retrait. On aurait voulu discréditer notre catégorie qu'on ne s'y serait pas pris autrement. C'est bien le point de vue de l'association des Directeurs de CIO qui dénonce la maltraitance des personnels placés sous leur responsabilité, l'absence de cadre et de pilotage national, la diminution régulière des budgets - 20 à - 40% et le démantèlement du réseau des CIO, otage du conflit entre l'état et les conseils généraux.

L'état doit garantir la sauvegarde du réseau des CIO outil indispensable d'une politique d'orientation démocratique pour le public de la formation initiale. Les personnels n'accepteront pas la dilution dans les guichets uniques du nouveau service public d'orientation ni la réduction de nos missions de psychologues du second degré.



CAPA pour la liste d'aptitude agrégés : Haro sur les couche-tôt !

Nos statuts prévoient la possibilité de promotion du corps des certifiés à celui des agrégés, acquise grâce à la lutte des personnels. Le nombre de possibilités de promotion est une nouvelle fois très limité car il y a 1 nomination pour 7 titularisations par concours. Pour 2010, seules 278 nominations sont possibles nationalement (10 de moins qu'en 2009). L'an dernier, seuls 14 collègues de l'académie ont été promus, sur les 82 propositions « remontées » de la Commission académique (CAPA) à la Commission nationale (CAPN).

Les critères sont peu transparents et le SNES revendique un barème national permettant de définir clairement les critères de choix et d'établir une équité de traitement entre tous les candidats. L'an dernier, parmi les critères retenus en sciences physiques, on trouvait ainsi le nombre de kilomètres parcourus dans l'année pour servir l'institution, le fameux

« rayonnement », et même l'heure de coucher !

D'une manière plus globale, les critères sont la note pédagogique, l'échelon, les « services rendus » à l'institution ; dans les dossiers susceptibles d'être retenus, l'âge et l'investissement pédagogique ont été des arguments déterminants.

Le projet soumis à la CAPA comptait 75 propositions. Après nos interventions, la liste a été portée à 85 noms. Sur les 10 propositions supplémentaires, 9 figuraient parmi les 53 portées par le SNES et la FSU, le Recteur ayant été attentif aux dossiers que nous avons défendus.

Nous avons également fait lever des avis défavorables et surtout des avis réservés, essentiellement d'IPR qui en général ne justifiaient cet avis, quand ils le faisaient, que par le faible nombre de possibilités de remontées académiques. Cet argument n'est pas acceptable

et le Recteur a corrigé ceci pour certains collègues. La parité hommes-femmes n'est pas encore réalisée, malgré nos interventions systématiques. Ce travail est à poursuivre pour atteindre une véritable équité.

Enfin, les collègues de disciplines sans agrégation postulant dans une autre discipline sont systématiquement barrés car l'inspection ne peut pas émettre un avis, ne les ayant pas vus dans la discipline d'accueil. L'administration a déjà proposé à certains collègues un remplacement de moyenne durée dans la discipline d'accueil afin de pouvoir faire cette évaluation, proposition refusée par ces collègues d'après l'administration. Un gros travail est encore à fournir pour modifier les comportements de l'administration en la matière.

Michaël COLIN

La preuve de l'intégration des personnels handicapés ? Eux aussi peuvent perdre leur poste !

Un collègue handicapé peut-il être victime d'une mesure de carte scolaire ? Cette question a été l'objet d'après discussions entre le SNES et le rectorat de Lille. Dans un collège, un collègue travailleur handicapé (en fauteuil roulant) et professeur de mathématiques doit subir une mesure de carte scolaire. Reçu à sa demande par le Département des Personnels Enseignants, le collègue s'est vu répondre que le rectorat allait traiter son cas en priorité mais qu'il n'était pas envisageable pour l'instant d'inscrire la situation des collègues handicapés dans la circulaire concernant le mouvement intra-académique. Les arguments avancés portaient notamment sur le nombre croissant de collègues handicapés recrutés dernièrement par le rectorat. **Comble du cynisme, le rectorat a affirmé que, par souci de bonne intégration des personnes handicapées, il ne serait pas juste qu'ils soient écartés des règles générales de la fonction publique, donc des suppressions de postes !** Est-il vraiment impossible de comprendre qu'aller travailler en

partant de chez soi avec son fauteuil roulant ou être contraint de prendre sa voiture pour rejoindre un autre établissement change tout des conditions de travail ? Et que penser de l'engagement de replacer le collègue dans les meilleures conditions possibles, quand des postes sont supprimés de toutes parts ?



Après de multiples démarches du collègue et de la section SNES du collège, le Comité Technique Paritaire Départemental Nord a décidé d'abonder la dotation de 16h postes pour éviter la suppression dudit poste. **Reste que la situation n'est pas réglée pour les années à venir et pour toutes les autres situations de collègues handicapés.** De nombreuses académies ont inscrit dans leur circulaire l'impossibilité pour les travailleurs handicapés de subir une mesure de carte scolaire ; à nous de convaincre le rectorat de Lille que c'est une « solution » incontournable.

Karine VAN WYNENDAELE

**MOBILISATION DES
RETRAITÉS**

Si les retraité-e-s du SNES ont participé aux manifestations des 12 et 23 mars, par solidarité avec les actifs et pour défendre le service public d'éducation, ils ont aussi eu l'occasion de manifester le 24 février pour la défense de leur pouvoir d'achat : ils demandent une forte revalorisation des pensions, le retour à l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires (et pour les fonctionnaires le retour à l'application du code des pensions), une meilleure prise en compte des problèmes liés à la perte d'autonomie (tarif exorbitant des maisons de retraite).

Dans le Nord, cette journée d'action du 24 février a pris la forme d'un rassemblement unitaire devant la Préfecture du Nord de 11h à 15h, et dans le Pas de Calais d'un rassemblement à Arras devant la Préfecture avec une délégation auprès du Préfet, de rencontres intersyndicales avec le PC, le PS et l'UMP, et de rassemblements devant les sous-préfectures de Lens, Calais et Boulogne.

Les S1 de retraités appellent les actifs et les retraités à se mobiliser contre les nouvelles menaces visant les retraites : le gouvernement met en chantier une 3ème réforme des retraites qui ne fera qu'aggraver la situation !

Le SNES appelle les retraités et futurs retraités à se syndiquer ⁽¹⁾ et à participer massivement aux actions futures pour la défense et l'amélioration des retraites.

Reynald DAUBRESSE

⁽¹⁾ Il serait intéressant que les S1 communiquent au S3 les noms des collègues retraitables à la rentrée 2010.

**CPE
UN METIER D'AVENIR !**

La redistribution des postes de CPE dans l'académie de Lille, qui se traduit cette année par cinq suppressions pour trois créations, nous ramène de nouveau à la question du suivi individuel et collectif des élèves et de l'intérêt et des moyens

qu'on y consacre, dans un environnement de baisse nationale des postes depuis 2007. Le principe de cette opération est de répartir les postes de CPE à un moment où il n'y a pas de création, où l'effectif des personnels est en baisse avec la diminution des postes au concours et le non-remplacement des départs en retraite.

Cela est loin de notre revendication d'un CPE pour 250 élèves, norme raisonnable pour un travail éducatif serein et efficace. Ce travail est-il possible dans un établissement ne comptant qu'un seul CPE comme celui du Cateau Cambrésis avec 766 élèves dont 560 demi-pensionnaires ou celui d'Orchies avec 872 élèves ou Le Portel avec 707 élèves ou...? La liste est longue des établissements non ou insuffisamment dotés, collèges, LP, ou LEGT, dans lesquels on ignore la souffrance des personnels qui font face à la demande grandissante des élèves et des familles, et à qui on ne propose que de fausses solutions : médiateurs, équipes mobiles de sécurité, personnels précaires et non formés, et maintenant des stagiaires non formés et non rémunérés. Mais est-ce là le souci du ministère ? Il dit souhaiter « fortifier l'identité des CPE en les positionnant (sic) dans l'espace de l'établissement » mais à la suite, nous ressort les antennes du « pilote » et du « manager » - en lien, sans doute, avec les projets de multidirection.

Il faut donc continuer à réagir contre ces manœuvres, qui portent de graves menaces de régression à l'endroit des conceptions éducatives qui nourrissent notre métier. Nous vous appelons à signer la pétition contre les suppressions de postes et pour le refus de tuteur les « nouveaux » stagiaires.

Le Snes appelle également à l'action lors de la journée du 5 mai qui verra de nombreux CPE de toutes les académies se rassembler à Paris pour protester contre ces projets dangereux pour notre identité professionnelle.

Joëlle MAATI

**Occupez vous de votre carrière
3^{ème} trimestre 2009 – 2010**

Les opérations de gestion de votre carrière passent en CAPA (commission paritaire académique) où vous êtes représentés par des élus de votre corps en fonction des résultats aux élections professionnelles. En décembre 2008, le SNES- FSU a obtenu 27 sièges de titulaires sur 42 possibles (et autant de suppléants). Pensez à nous envoyer les informations que vous jugez nécessaires au bon suivi de votre dossier afin que nous soyons plus efficaces.

Mutations

Dossiers médicaux et handicap : 6 mai
Mouvement spécifique : 19 mai
Mouvement PEGC : 20 mai
Vérification des barèmes : 25 et 26 mai
Affectation / Mutations : 21, 22 et 23 juin
Mouvement TZR : 8 et 9 juillet

Notation administrative (contestation)

Certifiés : 21 mai
Agrégés : 27 mai
Non titulaires : 27 mai
DCIO COP : 1^{er} juin
CPE : 3 juin
PEGC : 15 juin

Attribution des congés formation

PEGC : 20 mai
Certifiés : 21 mai
Agrégés : 27 mai
Non titulaires : 27 mai
DCIO COP : 1^{er} juin
CPE : 3 juin

Hors-Classe

Agrégés : 4 mai
(les propositions sont ensuite remontées au ministère)
PEGC : 15 juin
Certifiés : 24 juin
CPE : 25 juin

Postes adaptés courte et longue durée

PEGC : 20 mai
Certifiés : 21 mai
Agrégés : 27 mai
DCIO COP : 1^{er} juin
CPE : 3 juin